

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

8.5 / 20

Epreuve - Matière : 101 - 93.1.1 Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

"Toute notre éducation est dans une certaine mesure la mise en forme du corps selon les attentes de la société" et de l'école (Arnaud, 2000). Nous entendons à travers ces propos que l'Education physique et sportive à toujours souhaité répondre aux attentes sociétales et scolaires dans le but de se légitimer.

Toutefois, "les finalités et valeurs de l'EP sont mouvantes et fluctuantes totalement tributaires de contextes socio-politiques et économiques" (Arnaud, 2000).

Dès lors, si l'Education physique et sportive évolue constamment, il s'agira de montrer si, depuis 1936, son évolution reflète son souhait de toujours répondre aux attentes sociétales et scolaires.

Tout d'abord, l'Education physique et sportive (EPS) peut se définir comme une "discipline qui exerce une action normative dont les normes et valeurs dépendent des contextes culturels, idéologiques et politiques" (Bernard, 1972). C'est une discipline "à part entière et totalement à part" (Hebrard, 1986) dans la

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

8.5 / 20

mesure où elle appartient à l'école et doit transmettre un certain nombre de valeurs communes aux autres discipline tout en ayant sa particularité d'être la seule discipline mettant en jeu le corps. Ainsi, par le biais de la pratique d'activités physiques diverses, l'EPS a pour devoir de répondre à l'"orthodoxie scolaire" en transmettant des savoirs, savoir faire et savoir être qui déterminent l'école et la société selon le type de citoyen à former (Arnaud, 1989). Pour que l'EPS soit jugée conforme aux attentes scolaires et sociétales elle doit avoir une représentativité institutionnelle qui détermine les finalités, une représentativité culturelle qui détermine les contenus transmis et une représentativité professionnelle qui détermine l'usage des contenus. Afin d'analyser l'EPS depuis 1936 nous pouvons étudier les textes officiels, les pratiques pédagogiques ou encore la formation des enseignants qui justifiait certaines pratiques de terrain.

Toutefois, "l'EPS est une institution complexe qui ne peut se réduire à des textes officiels ou programmes, elle est composée de concepteurs, qui ils soient formateurs ou de terrain, de courants s'opposant, s'affrontant, se critiquant" (Gleyse, 1999). Autrement dit, certains débats d'acteurs au sein de la discipline peuvent parfois révéler des décalages entre le curriculum formel et réel (Perronard, 1988) provoquant certaines incohérences. Ces décalages ainsi que les différents contextes "politiques, sociaux, scolaires" expliquent en partie le passage d'une EPS dispensant des savoirs analytiques avec une pédagogie transmissive au sein d'une formation dans les IREP en 1936 à une EPS dispensant des savoirs transversaux : avec une pédagogie appropriative au sein d'une formation dans les

2.116

INSPE de nos jours.

Dès lors, nous pouvons nous demander quels ont été les différents savoirs, pédagogies, formations en EPS depuis 1936. Quels débats d'actus ont été source de décalages au sein de la discipline ? En quoi l'évolution de l'EPS révèle sa volonté de répondre aux attentes scolaires et sociétales ?

Nous pouvons alors les attentes scolaires et sociétales qui semblent être un élément important de notre devoir. Les attentes scolaires et sociétales peuvent être définis comme un ensemble de volontés dynamiques et évolutives directement liées à différents enjeux forts à un instant "T" de l'histoire. A titre d'illustration, nous pouvons constater le passage d'attentes scolaires et sociétales liées à la formation d'un citoyen en bonne santé en 1936, à la formation d'un citoyen sportif et socialisé en 1959 puis celle d'un citoyen autonome et responsable à partir de 1985. Nous voyons ici qu'il a toujours été question de répondre à un contexte d'entre deux-guerre, d'évolution économique lié aux 30 glorieuses puis un contexte de montée de l'individualisme lié à la crise économique.

Ainsi, face à cela, l'EPS a dû s'adapter afin de répondre le plus fortement possible aux attentes scolaires et sociétales de chaque période en modifiant ses finalités (Textes officiels), ses pratiques pédagogiques ou encore sa formation des enseignants par exemple. En outre, afin d'étudier les attentes scolaires et sociétales il s'agira d'analyser les différents contextes de chaque périodes pour mieux comprendre la relation entre EPS et celles-ci.

Néanmoins, les attentes scolaires et sociétales font l'objet d'une évolution non linéaire, marquée par des ruptures qui peuvent parfois rendre le souhait de l'EPS de répondre à celles-ci difficilement réalisable dans l'immédiat, symbole de décalages notamment lié au rapport entre l'EPS et le sport à certaines périodes.

Dès lors il s'agira de questionner l'intensité et la nature du souhait de l'EPS de répondre aux attentes

scolaires et sociétales à chaque période depuis 1936. Quels éléments présent au sein même de la discipline peuvent témoigner des difficultés de celle-ci à répondre totalement aux attentes scolaires et sociétales ? Est-ce que, à l'inverse, certaines conceptions ont parfois été trop avangardistes pour l'époque ?

Fort de ce raisonnement, nous défendons l'idée selon laquelle l'Education physique et sportive, depuis 1936, a toujours souhaité répondre aux attentes scolaires et sociétales. Plus précisément, c'est en dispensant des savoirs analytiques, sportifs et sociaux puis transversaux ; à l'aide d'une pédagogie transmissive, incitative puis appropriative, et en formant les enseignants dans les IREP, VEREPS puis IUFM que l'EPS a fortement souhaité répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sain, sportif et socialisé puis autonome et responsable depuis 1936 à travers des textes officiels, matiques pédagogiques ou encore la formation des enseignants. Nous verrons parallèlement à cela qu'il a toujours été question de se légitimer et de s'adapter aux différents contextes déterminant les enjeux de chaque période.

Nonobstant, "si les politiques proposent, les acteurs disposeront" (Perrinoud, 1988). En effet, des décalages entre le curriculum réel et formel (op.cit) sont remarquable depuis 1936, reproblematisant la capacité de la discipline EPS à répondre totalement aux attentes scolaires et sociales malgré son souhait d'y répondre.

Dans une première partie allant de 1936 à 1959, date marquée par les instructions officielles de 1959, nous montrerons à travers des savoirs analytiques prescrits, une pédagogie transmissive et une formation dans les IREP, que l'EPS a souhaité fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sain symbole de reconstruction nationale.

Néanmoins, certains acteurs veulent d'une EP plus pédagogique et moins une revvalorisation de l'élève.

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

8.5 / 20

Epreuve - Matière : 10.1 - 93.11 Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans une deuxième partie allant de 1959 à 1985, date marquée par les instructions officielles de 1985, nous montrerons, à travers des savoirs sportifs et sociaux prescrits, une pédagogie incitative et une formation dans les IEREPS, que l'EPS a souhaité fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sportif et socialisé symbole du rayonnement de la France à l'étranger.

Toutefois, le rapport trop étroit avec le milieu sportif va placer l'EPS dans une posture de crise identitaire remettant en cause sa capacité de répondre aux attentes scolaires et sociétales.

Dans une ultime partie allant de 1985 à nos jours, nous montrerons à travers des savoirs transversaux prescrits, une pédagogie appropriative et une formation dans les IUFM, que l'EPS a souhaité fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen autonome et responsable face au contexte de montée de l'individualisme.

Cependant, certains décalages peuvent encore que dans les matières ce souhait de répondre aux attentes n'est pas toujours visible.

5.1.b.

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

8.5 / 20

Dans cette première partie allant de 1936 à 1959, nous montrerons à travers des savoirs analytiques prescrits, une pédagogie transmissive et une formation dans les IREP, que l'EPS à souhaîté fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sain symbole d'une reconstruction nationale.

En effet, à cette période la France traverse un contexte d'entre deux guerre catastrophique sur le plan sanitaire. La majorité des jeunes sont des déficients physiologiques et présentent des insuffisances respiratoires et musculaires.

Ainsi, "la reconstruction nationale passe par la reconstruction des corps meurris par la guerre" (Rioux, 1980). Cet enjeux de lutter contre la "dégénérescence de la race" (Terfous, 2016) va déterminer les nouvelles attentes sociétales et scolaires de "former et reconstruire l'enfant selon une normalité anatomique" (Vigarello, 1978), former un citoyen sain.

Les textes officiels vont alors refléter le souhait de l'EPS de répondre à ces attentes scolaires et sociétales. Le règlement générale de 1925 annonce que "l'ép doit être gouverné par les principes de la physiologie" où le "plus haut niveau de perfectionnement physiologique" est nécessaire. Les I.O de 1945 disent que "le médecin répartit les élèves par groupes physiologiques" afin de "rechercher l'amplitude respiratoire et musculaire". Ainsi nous voyons que les textes officiels sont en accord avec les attentes de former un citoyen sain en préconisant des apports physiologiques visant à "améliorer la santé de l'individu" (St Martin, 2014) avec des savoirs analytiques prescrits.

Les pratiques pédagogiques vont également dans ce sens en adoptant lors de la leçon d'EP de "la gymnastique suédoise, bras, jambes, tronc, combinaisons rythmiques" (Michon et Caritez, 1998). Nous pouvons également

mentionner l'enseignement d'une natation de la débrouillarde (Auvray, 2012) constitue de l'apprentissage de la brasse militaire à l'aide de l'appareil Trotzier suivant le modèle "TYI" dans lequel "l'enseignement est extrêmement directif" (Michon et Caritey, 1988). Ainsi, la pédagogie était très transmissive, seul l'enseignant a le pouvoir et les élèves suivent à la perfection ce qui est demandé, symbole d'une pédagogie au service des attentes scolaires et sociétales de simplement former un citoyen sain qui ne prend pas de décision et qui est obéissant.

Du point de vue de la formation, une partie était dispensée dans les IREP dans lesquels "l'anatomie fonctionnelle et la physiologie sont enseignés" (Zoro, 1986). "Les enseignant deviennent alors de simples cadres paramédicaux" (Defrance, 1995) reflétant ainsi le souhait de l'EPS de répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sain en formant des enseignants par l'enseignement de sciences biologiques directement en lien avec le corps.

Ainsi nous avons vu qu'à travers les textes, les pratiques pédagogiques ou encore la formation, l'EPS souhaite fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de reconstruire la nation affirmant ainsi son utilité en tant que discipline scolaire au service du processus éducatif lui permettant de se légitimer.

Toutefois, certains acteurs vont dénoncer ce monopole du pouvoir médical, "après l'âge militaire et médical, doit venir l'âge pédagogique" (Loisel, 1935). P. Seurin veut lui aussi contrecarrer le pouvoir médical, pour lui: "il est nécessaire de penser le problème en fonction des élèves et non du professeur" (1949). Ces acteurs vont être source de débats, étant en opposition avec ce qui domine à cette période à cause de leur conception trop avangardiste. La création de l'ENEP qui dispense des contenus didactique et pédagogique aux futurs enseignants va venir contredire en partie la capacité de la discipline à justifier son souhait de répondre aux attentes et donc former simplement un

citoyen sein.

Pour conclure notre première partie, nous avons vu que de 1936 à 1959, à travers des savoirs analytiques prescrits, une pédagogie transmissive et une formation dans les IREP, que l'EPS a souhaité fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sain dans un contexte de reconstruction nationale. Cependant, certains débats d'acteurs sont représentatifs d'une conception plus axée sur l'élève et prône une pédagogie plus active symbole d'un autre souhait que celui de simplement former un citoyen en bonne santé attendu par la société et l'école.

Dans une deuxième partie allant de 1959 à 1985, nous montrerons à travers des savoirs sportifs et sociaux prescrits, une pédagogie incitative et une formation dans les UERPS, que l'EPS a souhaité fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sportif et socialisé symbole du rayonnement de la France à l'étranger.

En effet, en période des 30 glorieuses la France connaît une évolution économique forte, le contexte societal est marqué par une augmentation exponentielle du nombre de licenciés dans les fédérations sportives (x4 entre 1960-1980) notamment impacté par la 4ème semaine de congés payés de 1969. (Combar et Hoibràn, 2009). Le contexte scolaire est quant à lui marqué par une démocratisation impacté par les réformes Berthoin (1959), Capelle Fouchet (1963) et Haby (1975). Tout ces éléments vont déterminer des attentes scolaires et sociétales de former des "citoyens performants et responsables qui participe au renouveau économique du pays" (Borostra, 1965).

Ainsi, dans ce contexte "d'élan gaullien" (Martin, 1999) l'EPS va prescrire des savoirs sportifs et sociaux en lien avec les attentes évoquées pour rester légitime à l'école.

Les I.O de 1959 mentionne qu'en "cours de plein air trouveront places les entraînements sportifs et rencontres sportives". En 1961, la demi-journée de plein air devient la demi-journée de sport. Nous voyons ici que l'EPS

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

8.5 / 20

Epreuve - Matière : 101 - 93.11 Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

se doit de faire écho, sur le plan éducatif, à l'importante croissance du sport comme un "fait de société" (I.O de 1967). Ainsi, en prescrivant des savoirs sociaux et sportifs, l'EPS répond aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sportif et social car elle prend en compte le nouveau contexte de "faire rayonner la France à l'étranger grâce à ses sportifs" (Herzog, 1959).

Les pratiques pédagogiques vont également refléter ce souhait de l'EPS de répondre fortement aux attentes évoquées en proposant des contenus sportifs, sociaux autour d'une approche incitative. En effet, "l'arrivée des cognitivistes dans les années 1960 va permettre à la discipline de s'intellectualiser en s'éloignant de la simple répétition du geste" (Delignières et Garsault, 2001). Nous pourrons mentionner la création de la psycho-analyse développée par Le Boulch en 1966 qui à pour objectif de faire apprendre à l'élève à se déplacer, choisir un trajet et non simplement réaliser abstrairement telle ou telle figure. Il s'agit ici d'inciter l'élève à prendre des décisions, faire des choix liés à l'environnement social dans le cadre de pratique sportive.

Pour beaucoup, à cette période, "le sport est l'école des vertus" (Fouquet, 2002). Ainsi, c'est en appliquant une pédagogie incitative autour de savoirs sportifs et sociaux que l'EPS vient justifier son souhait de répondre aux attentes

9/16

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

8.5 / 20

scolaires et sociétales de former un citoyen sportif et socialisé.

Du point de vue de la formation, nous pouvons constater une évolution liée à l'universitarisation des UEREPS permettant à la discipline de s'intellectualiser (loi Faure 1968). En 1975 (loi Hazeraud) la création des STAPS apporte une unification des corps enseignant symbolisant une volonté de se légitimer et permettant à l'EPS de répondre fortement aux attentes scolaires et sociétales.

Ainsi nous avons vu qu'à traverse des savoirs prescrits sportifs et sociaux, une pédagogie incitative et une formation s'universitarisant et s'unifiant dans les STAPS, l'EPS affirme son souhait de répondre fortement aux attentes évoquées de cette période.

Néanmoins, cette période est marquée par une crise identitaire que l'EPS traverse notamment à cause de son rapport trop étroit avec le milieu fédéral. En effet, "l'EPS reste marginale au sein du système éducatif, elle n'y est pas installée, elle y campé" (Dumazeilier, 1973). Certaines pratiques vont aller à l'encontre des attentes scolaires et sociétales comme par exemple le fait de conserver une différenciation entre les garçons et filles dans l'enseignement malgré la loi Haby pronant un collège unique. Certains acteurs comme Pujade Renaud dénoncent la dérive techniciste et pure de l'expression corporelle (1977) car "en se basant exclusivement sur des pratiques compétitives sportives, l'EPS ne balaye pas l'ensemble des surfaces de la corporeité" (Denis, 1974).

Ainsi, afin de continuer à répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen pas seulement sportif mais également social, l'EPS va évoluer et réaffirmer son souhait.

Pour conclure cette deuxième partie, nous avons vu que de 1959 à 1985, à travers des savoirs sportifs et sociaux prescrits, une pédagogie incitative et une

10.1/16

formation dans les UEREPS puis STAPS, que l'EPS à souhaite fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sportif et social symbole d'une France qui rayonne à l'étranger. Toutefois, nous avons vu que la dérive techniciste témoignant du rapport trop étroit entre EPS et sport a mis en danger la place de l'EPS à l'école la forçant à évoluer par la suite pour réaffirmer son souhait de réponse aux attentes évoquées.

Dans une ultime partie allant de 1985 à nos jours, nous verrons à travers des savoirs transversaux prescrits, une pédagogie appropriative et une formation des IUFM, que l'EPS à souhaite fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen autonome et responsable face à un contexte de crise économique et de tournant de l'individualisme.

En effet, la France traverse un contexte sociétal de crise économique difficile. "Face au chômage et à la crise économique du début des années 1980, la montée de l'individualisme amène l'école à former des citoyens autonomes et responsables face à une société de plus en plus difficile" (Lipovetsky, l'ère du vide, 1983). Le contexte scolaire est marqué par l'entrée de l'EPS au Ministère de l'éducation nationale en 1985 et par la loi Jospin de 1989 qui place l'élève au centre du système éducatif. Ainsi les attentes scolaires et sociétales vont porter sur la formation d'un citoyen autonome et responsable, capable de faire des choix et de s'auto-gérer dans sa vie futur.

Du point de vue axiologique, les I.O de 1985 marquent un tournant en déclarant que "l'EPS ne se confond pas avec les APS qu'elle propose et organise". On constate ici la rupture avec notre deuxième période où la dérive techniciste portait préjudice à la discipline vis à vis des attentes. Le Bo de 2015 annonce comme finalité la formation d'un "citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué". L'apparition du socle commun de compétences, connaissances et culture vient explicitement placer la discipline au même rang

que les autres en mentionnant la transmission de savoirs transversaux, commun. Ainsi, l'EPS, en enseignant des savoirs transversaux répond aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen autonome et responsable.

Les pratiques pédagogiques vont dans le même sens en se "multipliant" (Marsenach, 2005) au service de la réussite de tous les élèves. Nous pouvons voir apparaître la pédagogie du projet, l'auto-évaluation, le tutorat entre pairs, symbole d'une pédagogie appropriative où chacun intègre des "méthodes et outils pour apprendre" (Domaine 2, 54C) leur permettant d'être autonome et responsable. Ainsi, les pratiques pédagogiques prennent elles aussi le souhait de l'EPS de répondre fortement aux attentes scolaires et sociétales actuelles.

La formation quant à elle, dispensée dans les IUFM en 1989 (Loi Jospin), puis ESPE en 2013 et enfin INSPE depuis 2019 se mastérisise et gagne en légitimité dans la mesure où les savoirs dispensés essentiellement liés aux sciences de l'éducation sont pour une grande partie commun entre les disciplines. Nous sortons de ce cloisonnement pour aller vers l'interdisciplinaire.

Ainsi, les savoirs transversaux présents, la pédagogie appropriative et la formation dans les IUFM ont marqué un tournant symbolisant une EPS qui souhaite répondre fortement aux attentes scolaires et sociétales.

Néanmoins, certains décalages restent visibles entre la théorie et les pratiques. En effet, nous pouvons constater un ménage à 4 entre l'acrosport, le demi-fond, la musculation et le badminton (Dietsch, 2019) ce qui rend plus difficile la formation d'un citoyen autonome et responsable si les APSA sont peu diversifiées.

Pour conclure notre ultime partie, nous avons vu que de 1985 à nos jours, c'est à travers des savoirs présents transversaux, une pédagogie appropriative et une formation dans les IUFM que l'EPS à souhaité fortement répondre aux attentes scolaires et sociétales actuelles de former un citoyen autonome et responsable.

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

8.5 / 20

Epreuve - Matière : 10.1 - 93.11 Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Nous pouvons conclure notre devoir en affirmant que l'éducation physique et sportive à toujours souhaité depuis 1936 répondre aux attentes scolaires et sociétales. Plus précisément, nous avons vu que c'est en dispensant des savoirs analytiques, sportifs et sociaux puis transversaux à l'aide d'une pédagogie transmissive, incitative puis approximative et en formant des enseignants dans les IREP, UEREPS puis IUFM que l'EPS a finalement souhaité répondre aux attentes scolaires et sociétales de former un citoyen sain, sportif et socialisé puis autonome et responsable depuis 1936. Nous avons vu en parallèle de cela, qu'il a finalement toujours été question de se légitimer et de s'adapter aux différents contextes déterminant les enjeux de chaque période.

Toutefois, nous avons également prouvé au travers de débats d'acteurs, de décalages entre le curriculum formel et réel (Pernoud, 1988) que l'EPS a parfois été remise en cause dans sa capacité à répondre aux attentes scolaires et sociétales.

13/16.

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLINAIRE

N° Anonymat : N231NAT1052260 Nombre de pages : 16

**8.5 / 20**

AB / AB

15.11b.

Ab. 1 Ab.